



## Assurance loyers impayés modifiée sans l'accord du mandatant

Par **Missay**, le **03/08/2010** à **15:36**

Bonjour,

J'ai mandaté une agence immo pour la gestion locative d'un appartement en 2007. Sur le mandat est notifié l'assurance loyers impayés + taux.

Je viens de terminer une procédure d'expulsion (j'ai bien perçu les loyers par l'assurance) mais mon agence de gestion locative m'informe que je ne bénéficie pas du délais de re - location car elle a changé d'assurance et que la nouvelle ne prend pas en charge ces frais. J'ai noir sur blanc les conditions générales annexées au mandat...mais selon l'agence je ne peux pas prétendre à ces prestations. L'argument de l'agence: c'est elle qui souscrit les assurances et pas moi (propriétaire bailleur), le changement d'assurance a lieu en 2009 et comme depuis je bénéficie de la nouvelle assurance (c'est elle qui me paie les loyers impayés) je ne peux pas choisir de contester.

Que faire?

A savoir que mon agence fait trainer le dossier...en mars 2010 l'appartement est récupéré. Fin mars les meubles sont enfin déposés aux encombrants. Ensuite il devait y avoir une prise en charge du ménage que j'ai attendu car mentionné dans les conditions de mon assurance impayé. Je me débats et j'obtiens gain de cause en mai. Après plusieurs relances de ma part, j'apprends en juillet que le ménage est un geste commercial...que les mois passés sont à ma charge car je ne bénéficie plus de cette assurance (celle dont j'ai les docs ) ! L'agence ne m'a jamais informé de ce changement d'assurance...et le temps écoulé n'est pas de ma faute car l'agence me demandait d'attendre le nettoyage pour les visites....

Merci pour toute l'aide que vous pourrez m'apporter. J'ai pris une agence et une assurance, j'aurai du aussi prévoir un avocat????

Cordialement.